RÈGLEMENT

Art. 1

Le tournoi de Cancale est ouvert à toutes les catégories jeunes féminines et masculines (U11/U13/U15/U18). Un joueur peut participer au tournoi dans sa catégorie d'âge ou dans celle directement supérieure. Il ne peut en aucun cas évoluer dans une catégorie d'âge inférieur.

Art. 2

Le tournoi se déroule sur Cancale, principalement sur le stade Pierre de Coubertin. Le gymnase du bourg sera à la disposition pour une catégorie.

Art. 3

Au début de la journée aura lieu les phases de poules. Les équipes de chaque poule se rencontrent une fois. A la fin de la phase de poule un classement par points sera effectué. Ils seront attribués de la manière suivante :

Victoire : 3 points
Nul : 2 points
Défaite : 1 point

L'équipe avec la meilleure moyenne de buts entre les 2 équipes gagne,
L'équipe avec la meilleure moyenne générale de buts gagne,
L'équipe avec le plus grand nombre de buts gagne.
En cas d'égalité parfaite, une séance de 7m sera organisée pour départager les deux équipes.

Art. 4

Après les phases de poules auront lieu les phases finales.
Huitième de finale (U11M/U13G et U15G), Quart de finale, demi-finale et finale ***(modification possible en fonction des inscriptions 2027)***
SI lors des phases finales, les deux équipes ont le même nombre de buts à la fin du temps de jeu, une prolongation de 5 minutes aura lieu. Si dans le cas où les équipes ont toutes les deux un même nombre de buts, elles seront départagées par la méthode du but en or, la première équipe qui marque gagne.

Art. 5

Mise à part les règles annoncées dans les articles précédents, les règles du jeu de la FFHB s'appliquent entièrement.

Art. 6

Les exclusions temporaires données par les arbitres sont d'une durée d'une minute.

L'AMICALE LAIQUE DE CANCALE
TOURNOI DE L'ASCENSION
6 MAI 2027

RÈGLEMENT SUITE

Art. 7

Si un arbitre disqualifie un joueur ou un officiel, ce dernier, ne pourra pas terminer le match, en application des règles de la FFHB. Cette sanction s'applique uniquement pour le match en cours.

L'organisation se réserve le droit d'exclure définitivement le joueur, un officiel équipe ou toute personne du tournoi dans le cas où le comportement ou ses propos sont contraires à l'éthique sportive et au bon déroulement du tournoi.

Art. 8

Matchs de poules et de classement (**variable selon le nombres d'équipes 2027**) :

U11 mixtes et féminin : 1x10 min
U13 féminin et masculin : 1x10 min
U15 féminin et masculin : 1x12 min
U18 féminin et masculin : 1x10 min

Art. 9

Pour le tournoi U11, l'aire de jeu ne sera pas modifiée, le règlement de la ligue de Bretagne n'entre pas en vigueur
(après chaque but, le joueur n'est pas obligé d'être remplacé ou de venir taper dans la main de son coach)
Défense autour de la zone interdite

Art. 10

L'engagement après le but se fera à partir du gardien de but pour les catégories U11 et U13 garçons et filles.

L'engagement s'effectuera au milieu du terrain pour les U15 et U18.

Art.11

Si des clubs on plusieurs équipes, il est interdit de faire jouer un ou plusieurs joueur(s) dans d'autres équipes.

L'AL Cancale se réserve le droit de pénaliser le club en question.

Art.12

Lors des phases de poules et phases finales, les équipes doivent présenter un ou plusieurs arbitre(s) (joueur ou dirigeant accompagnateur) qui officient hors de leur temps de jeu selon l'organisation faite par le responsable de terrain.

RÈGLEMENT SUITE

Art. 13
L'amicale laïque de Cancale se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos prises lors du tournoi inter-régional. Les clubs participants doivent s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires de ses joueurs. Dans le cas où ils ne les auraient pas, il est nécessaire de le faire savoir à l'organisation. Elles seront utilisées à des fins de promotion du tournoi.

Art. 14
En cas de litiges ou de contestations, seuls les référents de l'AL Cancale sont habilités à prendre des décisions.

Art. 15
Les clubs sont tenus pour responsables des dégâts potentiels causés par leur(s) équipe(s) et de rendre en l'état de lieux occupés.

Art. 16
Lors d'un désistement, l'AL Cancale retient sur les frais d'engagements :
+ de 25 jours remboursement en totalité
10€ retenue entre 17 à 25 jours.
20€ retenue entre 11 à 16 jours.
Pas de remboursement à moins de 10 jours de l'évènement.

Art. 17
L'AL Cancale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art. 18
L'organisation du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

INTEMPÉRIES

Art. 19
L'amicale laïque de Cancale annoncera via le groupe whatsapp et le site internet le mercredi 11h00 si le plan pluie est activé. le tournoi ne sera pas annulé mais fortement perturbé avec des temps de jeu et un nombre de matchs diminués

Art. 20
Différents site utilisés :

- Dol de Bretagne : 25 minutes | 23kms | 3 gymnases
- Saint Malo : 20 minutes | 15 kms | 3 gymnases
- Saint Coulomb : 10 minutes | 5kms | 1 gymnase
- La Fresnais : 10 minutes | 13kms | 1 gymnase
- Cancale : 3 gymnases